

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Automne 2016

POL1501-50
INTRODUCTION À L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
ET AUX POLITIQUES PUBLIQUES
Vendredi 9h30-12h30

Professeure : Maude Benoit

Bureau : A-3775

Téléphone : 514 987-3000, poste 1264

Courriel : benoit.maude@uqam.ca

Heures de disponibilité : après le cours ou sur rendez-vous

DESCRIPTION DU COURS (annuaire de l'UQAM)

« L'administration publique et les politiques publiques comme champs d'analyse de la science politique. La place et la fonction de l'administration publique dans la structure étatique. Les caractéristiques de l'administration publique, ses similitudes et ses divergences avec l'administration privée. Les facteurs déterminants de sa croissance et de son évolution (mondialisation, internationalisation) L'organisation et la gestion des ressources du secteur public. Les notions d'autorité, de bureaucratie et de technocratie. Les problématiques de la prise de décision, de l'éthique et des rapports entre le politique et l'administratif. Les politiques publiques; leur définition, leur émergence, leur typologie ainsi que leurs grands domaines d'implantation. Le rôle de l'administration publique dans les processus de politiques publiques et ses interactions avec les autres acteurs tels, par exemple, les groupes d'intérêts et les partis politiques. L'administration publique et les citoyens. Les grands débats actuels touchant l'administration et les politiques publiques ».

OBJECTIFS

Ce cours poursuit trois principaux objectifs :

- 1) la maîtrise par les étudiant-es des principales données factuelles relatives aux administrations publiques québécoises et canadiennes : repères historiques, principes et structures d'organisation, particularités caractéristiques et éléments de réforme, vocabulaire;
- 2) l'initiation aux principaux concepts et théories relatifs aux politiques publiques et à l'administration publique;
- 3) la capacité d'appliquer les approches et les concepts théoriques vus en classe à un cas concret par l'entremise d'un travail écrit.

ORGANISATION DU COURS ET APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Le cours est organisé en trois parties. La première (séances 2 à 6) s'intéresse au développement historique de l'État et de l'administration publique, à leur action dans la société et dans l'économie et aux débats dont ils font l'objet. La deuxième partie (séances 9 à 11) se concentre ensuite sur le pilotage des politiques publiques en présentant les principales approches analytiques utilisées pour les étudier et les différents acteurs qui y sont actifs. La dernière partie (séances 12 à 14) aborde trois grands enjeux contemporains qui constituent des défis pour l'État et la conduite de l'action publique (les relations entre l'État et la société civile, l'État à l'ère d'Internet et des réseaux sociaux et le rôle de l'État dans une économie mondialisée).

Considérant la taille du groupe, l'enseignement prendra essentiellement la forme de **cours magistraux** accompagnés de **présentations PowerPoint**. Ces présentations seront disponibles avant les séances par l'entremise de la plateforme pédagogique « **Moodle** » associée à ce cours. **Chaque séance comporte deux textes obligatoires à lire avant le cours**. Ces textes sont réunis dans un recueil de textes disponible à la Coop UQAM (Titre : *POL-1501, Introduction à l'administration publique et aux politiques publiques*, édition automne 2016, au nom de Maude Benoit). Au besoin, d'autres textes pourront s'ajouter; dans ce cas, des copies en seront déposées sur le site Moodle en format PDF.

Cela étant dit, votre rôle d'étudiant-e demeure actif. **La présence en classe chaque semaine est nécessaire à la réussite du cours**. Les cours magistraux s'appuieront sur les présentations PowerPoint et les lectures hebdomadaires, mais la matière qui sera enseignée ne saurait s'y résumer. D'où l'importance de faire les lectures, d'assister au cours et de prendre des notes tout au long des séances. **Les questions et interventions sont évidemment encouragées** et font partie intégrante des processus d'apprentissage individuel et collectif.

La **punctualité**, le **silence en classe** et le **respect** sont des impératifs catégoriques dans ce cours.

L'utilisation d'ordinateurs portables et autres appareils électroniques est permise pour la prise de notes. Par contre, l'utilisation simultanée de jeux vidéo et de la connexion sans fil pour accéder à des réseaux sociaux et à des sites de divertissement ou autre est interdite en classe.

ÉVALUATIONS

L'évaluation des étudiant-es s'effectuera selon les modalités suivantes :

	Date de remise ou d'examen	Mode de travail	Pondération
Examen de mi-session	21 octobre 2016	Individuel	25 %
Travail de session	9 décembre 2016	En équipe de trois ou quatre	35 %
Examen final	16 décembre 2016	Individuel	40 %

Examen de mi-session – 25 %

L'examen de mi-session se fera en laboratoire informatique le 21 octobre (le local sera précisé en classe). L'examen sera composé d'une série de questions à choix de réponse; vrai ou faux; de type trouvez le concept, l'auteur ou l'expression correspondant à la définition; et de questions à développement court. Il couvrira la matière des séances 1 à 6 inclusivement et sera d'une durée de 90 minutes. Aucun document permis.

Travail de session – 35 %

En équipe de trois ou quatre, les étudiant-es devront effectuer une analyse d'environ quinze pages à remettre en version papier en classe ou au département (local A-3405) au plus tard le 9 décembre 2016. Une pénalité de 5 % par jour de retard s'appliquera (incluant les samedis et dimanches). À partir d'un fait d'actualité soulignant un problème, un défi ou une controverse quant à une politique publique et à une composante de l'administration publique, il s'agira d'appliquer des concepts et théories vus en classe à un cas d'étude concret. Des consignes plus précises et une grille d'évaluation seront remises en classe début octobre.

Examen final – 40 %

L'examen final se fera en laboratoire informatique le 16 décembre (le local sera précisé en classe). La première partie de l'examen sera composée d'une série de questions à choix de réponse; vrai ou faux; de type trouvez le concept, l'auteur ou l'expression correspondant à la définition; et de questions à développement court. La deuxième partie sera formée de réponses à développement moyen (d'un tiers à une demi-page) et d'une réponse à développement long (une page). D'une durée de 2h50, il portera sur l'ensemble de la matière vue en classe, avec toutefois une insistance sur celle qui aura été vue depuis la mi-session (séances 9 à 14). Aucun document permis.

Présentation du travail et qualité du français

La qualité de la langue écrite représente 10 % du total des notes, le respect des normes de présentation représente 5 % du total des notes. Pour les citations, les notes et les références, vous êtes priés de consulter le Guide de méthodologie du Centre Paulo-Freire.

Retard et absence à un événement d'évaluation des apprentissages

Tout retard non justifié sera pénalisé de 5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

Plagiat

Tout plagiat sera sanctionné suivant le règlement no. 18 sur les infractions académiques de l'UQAM (voir encart à la fin du plan de cours).

Contact

La meilleure façon de communiquer avec moi est par courriel. Je réponds rarement au téléphone dans mon bureau et n'accède à ma boîte vocale que quelquefois par semaine. Si vous voulez discuter, il est préférable de prendre rendez-vous par courriel. Veuillez également noter que je me donne le droit de prendre jusqu'à 48h pour répondre à vos courriels.

CALENDRIER DES SÉANCES

Séances	Contenu et lectures
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Introduction – Comment étudier l’administration publique et les politiques publiques?</p> <p style="text-align: center;">9 septembre 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du plan de cours ▪ Pourquoi s’intéresser à l’État, à l’administration et aux politiques publiques? Comment les étudier et les analyser?
Première partie – L’État et l’administration publique	
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Fondements et réformes de l’État et de l’administration publique – Origine et évolution historique</p> <p style="text-align: center;">16 septembre 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction historique et principes fondamentaux de l’État ▪ L’institutionnalisation de l’administration : l’approche centrale de Max Weber ▪ Croissance et remise en cause de l’État et de l’administration publique au XXe et XXIe siècles <p><u>Lectures :</u> Charbonneau, Michèle (2011). « Les modes d'organisation et de gestion de l'administration publique : de Weber au nouveau management public », In Michaud, Nelson (ed.), <i>Secrets d’États? Les principes qui guident l’administration publique et ses enjeux contemporains</i>, Québec, Les Presses de l'Université Laval: 297-318. Mérand, Frédéric (2008). « Dans quel état se trouve l’État? », In Collectif, Les professeurs de science politique de l'Université de Montréal (ed.), <i>La politique en questions</i>, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal: 113-121.</p>
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">L’État et l’action publique – Grandes approches politiques et particularités des contextes canadien et québécois</p> <p style="text-align: center;">23 septembre 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rôle de l’État dans l’économie et la société : les idéologies conservatrice, libérale et sociale-démocrate ▪ Les conséquences en matière de politiques et d’administration publiques ▪ Les traits distinctifs des contextes canadien et québécois <p><u>Lecture :</u> Dumais, Lucie (2012). « L’État et les politiques sociales. Dispositifs de protection, solidarités et autres mutations », In Tremblay, Pierre P. (ed.), <i>L’administration contemporaine de l’État. Une perspective canadienne et québécoise</i>, Québec, Les Presses de l'Université du Québec: 369-393.</p>

Séances	Contenu et lectures
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Les structures et principes d'organisation des pouvoirs politiques et administratifs au Canada et au Québec 30 septembre 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le fédéralisme et l'organisation des différentes composantes politiques et administratives gouvernementales ▪ Ministères, entreprises publiques et organismes parapublics ▪ Coordination, mécanismes de contrôle et changements impulsés par le management public <p><u>Lectures :</u> Champagne, Éric (2012). « L'organisation et les structures gouvernementales dans le contexte canadien. Fédéralisme, centralisation et décentralisation », In Tremblay, Pierre P. (ed.), <i>L'administration contemporaine de l'État. Une perspective canadienne et québécoise</i>, Québec, Les Presses de l'Université du Québec: 19-40. L'Observatoire de l'administration publique (2012). « L'organigramme de l'État québécois ». ***Disponible sur Moodle***</p>
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Les rapports entre politique et administration – Neutralité, indépendance, contrôle, technocratie 7 octobre 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les transformations des relations politico-administratives : valeurs et éthique du service public, neutralité et indépendance ▪ Le recrutement : du système des dépouilles à l'avènement du mérite ▪ La domination de l'expertise : bureaucratie, technocratie et démocratie <p><u>Lectures :</u> Morin, Claude (2011). « L'interaction politiciens-administrateurs », In Michaud, Nelson (ed.), <i>Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains</i>, Québec, Les Presses de l'Université Laval: 510-526. Saint-Martin, Denis (2008). « La bureaucratie menace-t-elle la démocratie? », In Collectif, Les professeurs de science politique de l'Université de Montréal (ed.), <i>La politique en questions</i>, Montréal, Presses de l'Université de Montréal: 148-155.</p>
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">L'État multiple – Décentralisation, déconcentration et gouvernance multi-échelle 14 octobre 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le découpage administratif du territoire national : un pouvoir régalien de l'État ▪ Décentralisation, déconcentration, dévolution, fusion, abolition : quelques exemples ▪ Une gouvernance spécifique? Les instances politiques autochtones ▪ Au-delà de l'État : les bureaucraties internationales <p><u>Lectures :</u> Turgeon, Jean et Vincent Lemieux (1999). « La décentralisation : panacée ou boîte de Pandore? », In Bégin, Clermont (ed.), <i>Le système de santé québécois : Un modèle en transformation</i>, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal: 173-194. L'Observatoire de l'administration publique (2012). « Les institutions objets de décentralisation politique », <i>L'État québécois en perspective</i>, Québec : 1-15. ***Disponible sur Moodle***</p>

Séances	Contenu et lectures
<p align="center">7 Examen de mi-session 21 octobre 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ensemble de la matière vue jusqu'à présent est à l'examen (cours magistraux, notes de cours et lectures obligatoires).
Semaine de lecture – 24 au 28 octobre 2016	
Deuxième partie – Le pilotage des politiques publiques	
<p align="center">9 La conduite des politiques publiques – Les principaux acteurs, concepts et outils d'analyse 4 novembre 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les approches séquentielles, <i>top-down</i> et <i>bottom-up</i> ▪ Les notions de réseau et de gouvernance et les différents acteurs des politiques publiques ▪ Quelques distinctions entre politique publique, action publique, lois, programmes, instruments, biens et services publics, etc. <p><u>Lectures :</u> Bernier, Luc et Guy Lachapelle (2010). «L'étude des politiques gouvernementales », In Paquin, Stéphane, Luc Bernier et Guy Lachapelle (ed.), <i>L'analyse des politiques publiques</i>, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal: 9-35. Hassenteufel (2014). «L'action publique comme construction collective d'acteurs en interaction », <i>Sociologie politique : l'action publique</i>, 2^e édition, Paris, Armand Colin : 115-156.</p>
<p align="center">10 La décision et la formulation des politiques publiques 11 novembre 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qui décide? Théories de la prise de décision, modèle principal-agent et risques de capture ▪ La formulation comme règne de l'expertise? Experts, analystes et <i>think tank</i> <p><u>Lectures :</u> Burlone, Nathalie (2012). «La décision et le processus décisionnel », In Tremblay, Pierre P. (ed.), <i>L'administration contemporaine de l'État. Une perspective canadienne et québécoise</i>, Québec, Les Presses de l'Université du Québec: 97-112. Bernier, Luc et Michael Howlett (2011). «La capacité d'analyse des politiques au gouvernement du Québec : Résultats du sondage auprès de fonctionnaires québécois », <i>Canadian Public Administration / Administration publique du Canada</i>, 54, 1: 143-152.</p>
<p align="center">11 La mise en œuvre et l'évaluation des politiques 18 novembre 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des <i>street-level bureaucrats</i> à la prestation multi parties prenantes des services publics ▪ L'évaluation : les enjeux politiques d'un processus « technique » <p><u>Lectures :</u> Hassenteufel, Patrick (2014). «La mise en œuvre de l'action publique », <i>Sociologie politique : l'action publique</i>, 2^e édition, Paris, Armand Colin : 93-113. Jacob, Steve (2010). «Évaluation », In Boussaguet, Laurie, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (ed.), <i>Dictionnaire des politiques publiques</i>, Paris, Presses de Sciences Po: 257-266.</p>

Séances	Contenu et lectures
Troisième partie – Grands enjeux de l’État et des politiques publiques	
<p style="text-align: center;">12</p> <p>État et société civile – Participation, représentation et transparence 25 novembre 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enjeux d’intégrité et politiques publiques d’éthique et de lobbying ▪ Représentativité de la fonction publique et processus participatifs ▪ <i>Open government</i>, transparence et organismes indépendants <p><u>Lectures :</u> Boucher, Maxime et Denis Saint-Martin (2012). « La nouvelle bureaucratie de l’intégrité. Les politiques publiques d’éthique et de lobbying », In Tremblay, Pierre P. (ed.), <i>L’administration contemporaine de l’État. Une perspective canadienne et québécoise</i>, Québec, Les Presses de l’Université du Québec: 195-208. Tholen, Berry (2015). « La participation citoyenne et la bureaucratisation. Le virage participatif vu à travers le prisme wébérien », <i>Revue Internationale des Sciences Administratives</i>, 81, 3: 621-640.</p>
<p style="text-align: center;">13</p> <p>État et administration publique à l’ère d’Internet et des réseaux sociaux 2 décembre 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De nouvelles potentialités d’interactions entre citoyens et État? ▪ L’e-gouvernement : méga données, données ouvertes, accessibilité ▪ État-espion, cybersurveillance et lanceurs d’alerte <p><u>Lectures :</u> Boudreau, Christian (2011). « Développement du gouvernement électronique : leviers et enjeux », In Michaud, Nelson (ed.), <i>Secrets d’États? Les principes qui guident l’administration publique et ses enjeux contemporains</i>, Québec, Les Presses de l’Université Laval: 339-360. Webb, Maureen et Catherine Caron (2015). « Les nouveaux habits de Big Brother », <i>Relations</i>, 776: 14-17.</p>
<p style="text-align: center;">14</p> <p>État, budget et politiques fiscales à l’ère de la mondialisation 9 décembre 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L’impôt et le Trésor public : trajectoire historique d’un outil de puissance controversé ▪ Processus budgétaires ▪ Les défis que pose la mondialisation à la souveraineté étatique : brouillage des frontières et concurrence et évasion fiscale <p><u>Lectures :</u> Alepin, Brigitte (2011). « Crise fiscale : Attention! Danger! », <i>La crise fiscale qui vient</i>, Montréal, VLB Éditeur: 11-28. Tremblay, Pierre P. et Marc-André Houle (2012). « L’administration du budget de l’État », In Tremblay, Pierre P. (ed.), <i>L’administration contemporaine de l’État. Une perspective canadienne et québécoise</i>, Québec, Les Presses de l’Université du Québec: 137-159.</p>
<p style="text-align: center;">15</p> <p>Examen final 16 décembre 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L’ensemble de la matière est à l’examen (cours magistraux, notes de cours et lectures obligatoires).

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>